



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOVAZ Catherine, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, LEVA Hélène

Procurations :

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de M. MOREAU Michel
Mme Lorena GRANTCOLA a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme LEVA Hélène

Secrétaire de séance : Monsieur BOSCH Bertrand

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

1.1.2. REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire,

INFORME que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'organe compétent pour attribuer les marchés à procédure formalisée.

INDIQUE qu'un règlement intérieur doit être élaboré afin de préciser les modalités de fonctionnement (convocation, composition, rôle...) de la Commission d'Appel d'Offres.

PRECISE que le règlement intérieur complète les dispositions prévues par la législation de manière à organiser au mieux le travail de cette commission d'un point de vue pratique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DEL_2026_033 du 27 avril 2026 portant élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres permanente,

Vu le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offre permanente,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) tel qu'annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

- 3 JUIN 2026
- 3 JUIN 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 1^{er} juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Le secrétaire de séance – Bertrand BOSC

